

---

## Cahier des charges pour la capitalisation de pratiques inspirantes en termes de décarbonation

*Programme de modernisation CNSA – FAIRE 2023-2026*  
*[1<sup>er</sup> octobre 2024]*

Avec le soutien de la



## Contenu du cahier des charges

---

Le contact désigné pour le suivi de l'appel d'offres est :

[Lucie Desarbres : l.desarbres@adedom.fr – 01 40 84 68 65 , Audrey Letin – PgmeCNSA.faire@adedom.fr - 01 40 84 68 68 ]

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

## I. CONTEXTE

### A. La fédération Adédom

Adédom résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour devenir Adédom Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

### B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée,
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer l'orientation choisie, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

### C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser les équipements des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédom, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui s'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA – FAIRE consiste à fournir un accompagnement à l'utilisation de l'outil calculateur de son empreinte carbone Valor'ess et à l'engagement des structures dans une dynamique de réduction d'émissions de gaz à effets de serre.

## II. Action 2.3 Décarbonation

*La Fédération Adédom souhaite s'investir et accompagner ses adhérents sur le sujet de la décarbonation.*

*Depuis le début de l'année 2024, Adédom a déjà mené plusieurs actions en lien avec la sensibilisation de son réseau sur ce sujet, notamment à travers la présentation du rapport shift project sur le secteur de l'autonomie, l'organisation d'une journée de congrès sur la RSE ou encore la présentation lors de différents évènements d'un outil de mesure de l'empreinte carbone.*

*D'ici la fin de l'année 2024, Adédom souhaite aller plus loin en proposant à ses adhérents des formations à la mesure de leur empreinte carbone. Afin de mobiliser au maximum les structures sur ce sujet, Adédom souhaite également repérer, capitaliser et diffuser des exemples de pratiques inspirantes d'associations.*

*En effet, valoriser des actions existantes dans le réseau sur le sujet de la décarbonation et plus largement de toute démarche de responsabilité environnementale permettra de montrer leur faisabilité et d'inspirer les autres adhérents.*

*Les actions qui feront l'objet d'une capitalisation pourront porter uniquement sur un volet de réduction de l'empreinte carbone des structures d'aides à domicile ou s'inscrire dans une démarche plus large de responsabilités sociétale et environnementale.*

### A. Objectifs visés de l'appel d'offres

*Cette partie est primordiale, elle permet de décrire ce qui est attendu au travers de l'action du consultant. Votre intervention doit permettre de répondre aux objectifs suivants :*

- Faire connaître des actions réalisées par des associations adhérentes sur la décarbonation et plus largement la responsabilité environnementale
- Capitaliser les actions menées par plusieurs structures du réseau
- Créer un support de restitution de ses actions qui soit attractif (communication visuelle)
- Aborder tous les angles de l'action : financement notamment
- Mettre en valeur ce que la conduite de ce type de projet a apporté à la structure

## B. Le contenu de l'accompagnement

*Il s'agit ici de décrire le contenu de la prestation souhaitée. Y a-t-il plusieurs phases ? S'agit-il d'accompagner la fédération ou plutôt les adhérents ?*

## C. Livrables

Les livrables attendus sont les suivants :

- REX d'actions mis en place dans les structures ayant bien avancés sur le sujet de la décarbonation
- de fiches projets avec une présentation et une mise en page attractives qui donnent de la matière sur l'action réalisée : contexte, descriptif de l'action, concrètement comment cela a pu se faire, les financements, les impacts.

Note : Les fiches projets seront au nombre de deux ou trois.

## D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Appel d'offres	7 octobre 2024
Clôture de l'offre	24 octobre
Audition des prestataires et choix définitif	4 novembre matin audition 5 novembre choix définitif
Réunion de lancement	(à déterminer avec le cabinet consultant sélectionné)
Démarrage des travaux	7 novembre

L'action sera pilotée par **Lucie Desarbres Gorisse et Audrey Letin** pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement.

Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

## III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La connaissance des sujets décarbonation et responsabilité environnementale.
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des 4 thèmes, une expertise plus poussée dans l'un des 4 étant bienvenue
- La qualité de la méthodologie proposée
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM dans un calendrier contraint
- Le rapport qualité/prix

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **lundi 4 novembre matin par visio**.

#### IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance [préciser les attendus par exemple, secteur aide à domicile, équipes autonome, référentiel qualité HAS.....], ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués.

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

#### V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi par courriel ou envoi par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard le **[Jour Date Mois Année à XX h]**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

#### VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

#### VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.